Présidence de la République

MÉDAILLE MILITAIRE

Décret du 24 juin 2024 portant concession de la Médaille militaire en faveur des militaires appartenant à l'armée active

NOR: ARMM2416095D

Ministère des armées

Par décret du Président de la République en date du 24 juin 2024, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 6 juin 2024 portant que les concessions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur et du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite, notamment en son article R. 141, sont décorés de la Médaille militaire :

ARMÉE ACTIVE

GENDARMERIE NATIONALE

Avec effet du 23 mai 2024

Molinari (Nicolas, Clément, Guy), gendarme. 4 ans de services. Mortellement blessé dans l'accomplissement de son devoir le 15 mai 2024. Cité. Promu maréchal des logis-chef à titre exceptionnel le 15 mai 2024.

Salou (Xavier), adjudant-chef. 24 ans de services. Mortellement blessé dans l'accomplissement de son devoir le 16 mai 2024. Cité. Promu major à titre exceptionnel le 16 mai 2024.